



2.7 – Les Poussins

Les Poussins ont trois possibilités de pratique du Tir à l'Arc.

1° Une pratique ludique pour laquelle un simple certificat d'aptitude à la pratique du tir à l'arc est nécessaire. Certificat délivré par tout médecin.

2° Une pratique de compétition en salle, jusqu'aux Championnats de Ligue :

- ◆ Réservée au tir avec un arc classique.
- ◆ Nécessitant un **certificat d'aptitude au tir à l'arc en compétition**, délivré par un **médecin agréé par la Fédération** après un examen en situation de tir
En pratique, après échauffement :
 - ✓ Armement harmonieux et maintien de l'armement avec respect de la statique rachidienne et scapulaire dans tous ses plans.
 - ✓ Test de maintien durant au moins 30 secondes sans déformation
 - ✓ En cas de doute, un test de la puissance maximale pourra être effectué
- Le certificat devra mentionner la puissance la puissance de l'arc avec lequel l'examen a été effectué et avec lequel il est autorisé à tirer (puissance notée sur les branches).

3° Une possibilité de surclassement :

- ◆ Ouverte exclusivement aux Poussins en dernière année.
- ◆ Réservée au tir avec un arc classique – Donnant doit à participer à toutes les disciplines ouvertes aux benjamins arc classique.
- ◆ Nécessitant un **certificat d'aptitude au surclassement** délivré par un **médecin agréé par la Fédération** après un examen en situation de tir :
En pratique, après échauffement :
 - ✓ Armement harmonieux et maintien de l'armement avec respect de la statique rachidienne et scapulaire dans tous ses plans.
 - ✓ Test de maintien durant au moins 30 secondes sans déformation.
 - ✓ En cas de doute, un test de la puissance maximale pourra être effectué
- Le double surclassement est interdit.